

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 582****11 août 1998****SOMMAIRE**

Almafin S.A., Luxembourg	page 27896	Interlink S.A., Luxembourg	27912
Althena S.A., Luxembourg	27896	International Bond Index Fund, Sicav, Luxembourg	27913
Arleen S.A., Luxembourg	27896	J.E.L. S.A., Luxembourg	27913
Art-Créatif, S.à r.l., Bettembourg	27896, 27897	Juna S.A., Luxembourg	27913
Aspinvest S.A., Luxembourg	27931	KB Fixobli Conseil S.A., Luxembourg	27913
Bateman & Partners S.A., Luxembourg	27896	Kersel Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	27913, 27914
Belair Management Company S.A., Luxembourg	27897	Klößner-Finanz S.A., Luxembourg	27914
Birdie S.A., Luxembourg	27897	Kredietrust S.A., Luxembourg	27914
Blaty Invest S.A., Luxembourg	27897	Lambda Shipping S.A., Luxembourg	27914
Buxus S.A., Luxembourg	27897	Lasithi S.A., Luxembourg	27915, 27916
Calalif S.A., Luxembourg	27898	Leny Holding S.A., Mamer	27915
Cane Holding S.A., Mamer	27898	Lime, S.à r.l., Luxembourg	27916
Castle Investments S.A., Luxembourg-Kirchberg	27898	Linalux S.A., Luxembourg	27917
Cempin S.A., Luxembourg	27898	Lion Convertible Euro, Sicav, Luxembourg	27916
Centiem Ouest, S.à r.l., Luxembourg	27899	Lobisk S.A., Luxembourg	27917
Compagnie Internationale de Rentes S.A., Luxbg	27899	Local Insertion Media Technology Company S.A., Luxembourg	27917
Crisglo S.A., Luxembourg-Kirchberg	27900	LTW-Luxneon, S.à r.l., Belvaux	27917
DDD S.A., Luxembourg	27900	Luxcap S.A., Luxembourg-Kirchberg	27918
Decarenta Conseil S.A., Luxembourg	27900	Luxrosa S.A., Luxembourg	27918
Defrelux Investments S.A., Luxembourg	27901	Mack II S.A., Luxembourg	27919
Delen & De Schaetzen Luxembourg S.A., Luxbg	27899	Maïte S.A., Luxembourg	27919
Dental Systems Holdings, S.à r.l., Luxembourg	27901	Medicorp Holding S.A., Luxembourg	27920
Dental Systems, S.à r.l., Luxembourg	27900	Mer et Soleil S.A., Luxembourg	27920, 27921
Dumoco S.A., Luxembourg	27901	MG & I S.A.H., Luxembourg	27921, 27922
E.C. Handelsagentur - Euro - Cuisines S.A., Grevenmacher	27901	Miele, S.à r.l., Luxembourg	27922
Ecu Conseil S.A., Luxembourg	27901	Mondial Investments S.A., Luxembourg	27923
EMO, Société d'Exploitation des Produits de Viande, S.à r.l., Ellange-Mondorf	27928	Monex Holding S.A., Luxembourg	27923
Epifin S.A., Luxembourg	27902	Multinationale d'Intérêts Privés S.A., Luxembourg	27923
Espirito Santo Financial Group S.A., Luxbg	27905, 27907	Naturfre'n'n Ponderosa, A.s.b.l., Dudelange	27890
Eucalyptus S.A., Luxembourg	27902	Nulux Nukem Luxembourg, G.m.b.H., Luxembourg	27923
Extra Stone Holding S.A., Luxembourg	27903	Oudenarde S.A., Luxembourg	27918
F.C. Titus Lamadelaine, A.s.b.l., Lamadelaine	27893	Palmetto S.A., Luxembourg	27922
Ferrocommerz S.A., Luxembourg	27903	Patpharm Holding S.A., Luxembourg	27924
Financière Pétrusse S.A., Luxembourg	27904	Pergame S.A., Luxembourg	27924
Finprint Merchant S.A., Luxembourg	27904, 27905	P et S International S.A.H., Luxembourg	27929
Fred Alger International Advisory S.A., Luxembourg	27908	Presta-Gaz S.A., Kleinbettingen	27924
Geo Financière S.A.H., Luxembourg	27908	Private Capital S.A., Luxembourg	27919
Gesfinlux S.A., Luxembourg	27908	Processor International Company S.A., Luxembourg	27929
Gestion Lion Oblig Euro Investment Fund S.A., Luxbg	27908	Provider Holdings S.A., Luxembourg	27925
Golf Gaichel, S.à r.l., Gaichel/Eischen	27909	Putman International Advisory Company S.A., Luxbg	27930
Greenfield International S.A., Luxembourg	27909	Real Estates Promotion S.A., Luxembourg	27930
Groupe Européen d'Investissements Holding S.A., Luxembourg	27909	(La) Rose S.A., Luxembourg	27914
GS Bond Funds S.A., Luxembourg	27910	Satin S.A., Luxembourg	27930
Harisha Holding S.A., Luxembourg	27910	S.A. Vamacar, Luxembourg	27935
Helsinn International S.A., Luxembourg	27910	S.D.E.T., S.A., Luxembourg	27927
Holding Bau S.A., Luxembourg	27907	Sewo, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	27926
Holder S.A., Luxembourg	27910	SICOFI Société Civile Particulière, Luxembourg	27930
HPZ Venture Capital S.A., Luxembourg	27910	Siltal Fin S.A., Luxembourg	27923
Hymann Holding S.A., Luxembourg	27911	Simis Holding S.A., Luxembourg	27930
IMEUROPE, Société Européenne de Participations Immobilières S.A., Luxembourg	27934	Société Financière du Mont Canigou S.A., Luxbg	27934
Immo Service Grevenmacher, S.à r.l., Grevenmacher	27911	SOCLINPAR, Société Luxembourgeoise d'Investissements et de Participations S.A., Luxembourg	27936
Index S.A., Luxembourg-Kirchberg	27911	Stahlbau S.A., Luxembourg	27934
Indigems Finance SA, Luxembourg	27912	Synopsis S.A., Luxembourg	27928
Inpec S.A., Luxembourg	27912	Technolinks S.A., Luxembourg	27902, 27903
Institut Européen des Itinéraires Culturels, A.s.b.l., Luxembourg	27891	Telepromotions S.A., Luxembourg	27936
Interavco S.A., Mamer	27911	Tenadu S.A., Luxembourg	27935
		Textinvest S.A., Luxembourg	27934
		Topsky S.A., Bettange-sur-Mess	27935

**NATURFRE'NN PONDEROSA, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Gesellschaftssitz: L-3467 Dudelange, 41, rue Alex Flemming.

—  
STATUTEN

**Art. 1.** Am 26. Dezember 1978 wurde in Düdelingen unter der Benennung NATURFREUNDE GREISENDAHL PONDEROSA ein Verein gegründet.

**Zweck des Vereins**

**Art. 2.** Der Verein hat zum Zweck:

- a) Vermeidung einer Verschmutzung der Spazierwege und touristischen Pfade im Bereich des Ginzenberg sowie Greisendahl inbegriffen Rode Bierg.
- b) Zusammenarbeit mit sämtlichen Naturschutzorganisationen.
- c) Studien und Konferenzen über Ginzenberg, Greisendahl usw.
- d) Vertretung der Interessen der Bewohner des Schmelzviertels.
- e) Freundschaftstreffen ehemaliger Schlackemiller Bewohner.

**Teilnahme am Verein, Aufnahme und Ausschluss**

**Art. 3.** Der Verein besteht aus Mitgliedern, Mitglied kann jedermann werden, der sich für den Verein interessiert. Wer dem Verein beizutreten wünscht, wende sich an eines der Vorstandsmitglieder.

**Art. 4.** Der Austritt aus dem Verein kann zu allen Zeiten durch schriftliche Abmeldung (eingeschriebener Brief) an den Präsidenten erfolgen. Der Ausschluss kann durch den Beschluss des Vorstandes mit Stimmenmehrheit verhängt werden, wegen Beeinträchtigung der Vereinsinteressen. Von Rechtswegen ausgeschlossen sind die Mitglieder, die trotz schriftlicher Aufforderung ihren Beitrag nicht entrichtet haben. Dem ausgeschlossenen Mitglied steht eine schriftliche Berufung an die Generalversammlung zu.

Jeder der dem Verein beitrifft, muss ein Jahresbeitrag von 200,- Franken zahlen. Es steht jedoch dem Vorstand frei, diesen Beitrag bei jeder Generalversammlung neu festzusetzen, worüber selbstverständlich zwei Drittel Mehrheit der anwesenden Mitglieder in der Generalversammlung ihre Einwilligung geben müssen. Jedes Mitglied, das aus eigenem Ermessen aus dem Verein austritt, verliert sämtliche Rechte.

**Art. 5.** Jedes Mitglied kann nach zweimaliger Verwarnung vonseiten des Vorstandes und mittels Einschreibebrief (lettre recommandée) aus dem Verein ausgeschlossen werden wenn es sich nachstehenden Delikten schuldig gemacht hat:

- a) Wenn der Jahresbeitrag ohne Grund nicht bezahlt wird.
- b) Wenn ein Mitglied Unterschlagungen begeht.
- c) Wenn ein Mitglied Streitigkeiten, Uneinigkeiten sowie Uneigennützigkeiten verursacht, sowie ebenfalls aus eigenem Interesse handelt.
- d) Wenn die Statuten sowie die Reglemente nicht respektiert werden.

**Art. 6.** Wird nun ein Mitglied aus dem Verein ausgeschlossen, so kann es demselben nicht mehr beitreten.

**Art. 7.** Über die Neuaufnahme eines Mitgliedes entscheidet der Vorstand.

**Art. 8.** Der Verein wird verwaltet durch einen Vorstand, bestehend aus einem Präsidenten, einem Vizepräsidenten, einem Kassierer, einem Schriftführer und 5 Beisitzenden sowie zwei Kassenrevisoren.

**Art. 9.** Der Vorstand des Vereins besteht aus 9 bis 15 Mitgliedern, wobei dieselben unter sich folgende Posten wählen: Präsident, Vizepräsident, Schriftführer und Kassierer. Des weiteren gehören 2 Kassenrevisoren dem Vorstand mit beratender Stimme an. Jedermann darf seine Kandidatur im Vorstande melden und zur Wahl stellen. Die Wahl des Vorstandes findet alljährlich bei der Generalversammlung nach folgendem Modus statt, im ersten Jahr ist der Präsident sowie der Kassierer in der Austrittserie, neben einem oder zwei vom Vorstand bestimmten Beisitzenden, das nächste Jahr der Vizepräsident mit dem Sekretär und den übrigen Beisitzenden. Was die Wahl der Kassenrevisoren angeht, diese werden alljährlich neu gewählt.

**Art. 10.** Der Vorstand versammelt sich alljährlich im Monat Dezember zur Prüfung der Rechnungsablage des verflossenen Jahres und sonst nach Bedarf auf Einberufung des Präsidenten.

**Art. 11.** Der Präsident überwacht und sichert die Ausführungen der Vereinsstatuten, er leitet die Versammlungen, unterzeichnet alle Urkunden, Beratungen und Beschlüsse. Er vertritt auch den Verein im Verkehr mit den Behörden. Er erlässt die nötigen Anordnungen für die Zusammenkünfte des Vorstandes und die Einberufung der Generalversammlung. Bei Abwesenheit des Präsidenten übt der Vizepräsident dessen Funktion aus.

**Art. 12.** Der Schriftführer ist betraut mit der Abfassung der Sitzungsberichte, mit der Korrespondenz, den Einberufungen und der Aufbewahrung des Archivs, er führt das Mitgliederregister und legt dem Vorstand die Aufnahme gesuche vor, alles unter Aufsicht des Präsidenten.

**Art. 13.** Der Kassierer besorgt die Einnahmen und Ausgaben. In jeder Generalversammlung legt er Rechenschaft über die Finanzlage ab. Er haftet für die Gelder des Vereins und bezahlt auf Sicht von Anweisungen, welche vom Präsidenten oder dessen Vertreter visiert sein müssen.

**Art. 14.** Der Vorstand versammelt sich, so oft es die Geschäfte des Vereins erfordern wenigstens einmal im Monat. Der Vorstand fasst seinen Beschluss mit Stimmenmehrheit. Er kann keinen Beschluss fassen, wenn nicht die absolute Mehrheit der Mitglieder anwesend sind. Wenn jedoch der Vorstand bei einer Sitzung nicht beschlussfähig ist, so kann derselbe nach einer neuen Zusammenberufung ohne Rücksicht auf die Anzahl der erschienenen Mitglieder gültige Beschlüsse fassen. Diese neue Einberufung kann erst nach 4 Tagen schriftlich erfolgen.

### Verpflichtungen der Mitglieder dem Verein gegenüber

**Art. 15.** Jedes Mitglied ist verpflichtet die Beiträge rechtzeitig und kostenlos an den Kassierer einzusenden. Es obliegt den Mitgliedern etwaige Änderungen ihrer Adresse dem Kassierer mitzuteilen.

### Vereinsvermögen

**Art. 16.** Das Vereinsvermögen wird bis auf einen, zur Deckung der laufenden Ausgaben bestimmten Kassenbetrag bei verschiedenen Geldinstituten angelegt. Der Kassenbetrag darf 50.000,- Franken nicht übersteigen.

### Abänderungen der Statuten, Auflösung des Vereins, Schlichtung von Streitigkeiten.

**Art. 17.** Anträge auf Abänderung der Statuten werden direkt vom Vorstand oder auf schriftlichem Wege durch die absolute Mehrheit der Mitglieder gestellt.

**Art. 18.** Eine Statutenänderung ist nur durch eine Generalversammlung zulässig, welche wenigstens einen Monat im voraus eigens zu diesem Zweck durch besondere Schreiben oder durch Bekanntgabe in den Tageszeitungen mit ausdrücklicher Angabe der Tagesordnung einberufen sein muss. Die Beschlüsse dieser Versammlung müssen um gültig zu sein, mit zwei Drittel Stimmen der Anwesenden gefasst werden.

**Art. 19.** Bei Auflösung des Vereins verfällt das Vereinsvermögen an das Wohltätigkeitsbüro der Stadt Düdelingen.

**Art. 20.** Alle Schwierigkeiten oder Zwistigkeiten, welche im Schosse des Vereins entstehen, werden durch zwei von den Parteien zu ernennenden Schiedsrichter geschlichtet.

**Art. 21.** Jede politische oder religiöse Diskussion im Schosse des Vereins ist untersagt.

**Art. 22.** Jedem Mitglied wird zum Gestehungspreis ein Exemplar dieser Statuten ausgehändigt. Diese Statuten wurden in der Gründungsversammlung vom 26. Dezember 1978 einstimmig angenommen. Sie wurden anschliessend dem Düdelinger Stadtrat zur Gutachtung und Annahme vorgelegt.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 6, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23151/000/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

## INSTITUT EUROPEEN DES ITINERAIRES CULTURELS, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2427 Luxembourg, Tour Jacob.

### STATUTS

#### Chapitre 1<sup>er</sup> Dénomination, objet, siège, durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les soussignés

- Monsieur Guy Dockendorf, représentant le Ministre de la Culture du Grand-Duché de Luxembourg; 1<sup>er</sup> Conseiller de gouvernement du Ministre de la Culture du Grand-Duché de Luxembourg. 61, Promenade de la Sûre, L-9283 Diekirch. Nationalité luxembourgeoise.

- Monsieur John Schadeck, représentant le Ministre du Tourisme du Grand-Duché de Luxembourg; Conseiller de Direction 1<sup>ère</sup> classe du Ministre du Tourisme du Grand-Duché de Luxembourg. 7, boulevard Charles Marx, L-2130 Luxembourg. Nationalité luxembourgeoise.

- Monsieur Georges Calteux, représentant le Service des Sites et Monuments nationaux, Ministère de la Culture du Grand-Duché de Luxembourg; Directeur du Service des Sites et Monuments nationaux, Ministère de la Culture du Grand-Duché de Luxembourg; 7, rue des Vergers, L-6488 Echternach. Nationalité luxembourgeoise.

- Monsieur Raymond Weber, représentant le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe; Directeur Enseignement, Culture, Sport du Conseil de l'Europe. 10, rue Jos. Sünnen, L-5403 Bech/Kleinmacher. Nationalité luxembourgeoise.

- Monsieur Adrien Meisch. Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en Russie, Ministère des Affaires Etrangères. 5, rue Notre-Dame, L-4911 Luxembourg. Nationalité luxembourgeoise.

Il a été constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

**Art. 2.** L'association est dénommée INSTITUT EUROPEEN DES ITINERAIRES CULTURELS, A.s.b.l.

**Art. 3.** L'association assure le développement de la collaboration multilatérale pour mettre en oeuvre et renforcer le projet «Itinéraires culturels» du Conseil de l'Europe.

L'association a pour objet:

(1) d'assurer la gestion de l'INSTITUT EUROPÉEN DES ITINÉRAIRES CULTURELS;

(2) de recueillir des fonds nécessaires au fonctionnement de l'Institut;

(3) de passer des Conventions avec les partenaires de l'Institut;

(4) de veiller à la mise en oeuvre du cahier des charges prévu dans l'Accord avec le Conseil de l'Europe.

**Art. 4.** Son siège social est établi à Luxembourg Tour Jacob - Plateau du Rham, L-2427 Luxembourg. Sa durée est illimitée. Toutefois une dénonciation peut intervenir une première fois au 31 décembre 2002, moyennant préavis de deux ans. Les membres effectifs qui n'ont pas dénoncé peuvent décider de continuer entre eux l'association.

#### Chapitre 2 Membres, cotisations

**Art. 5.** Peuvent être admis comme membres les représentants dûment acceptés par les membres fondateurs. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale et ne peut dépasser le maximum de 1.000,- francs luxembourgeois. La qualité de membre effectif se perd par la qualité de représentant de l'institution en considération de laquelle il avait été accepté.

Pourront devenir membres bienfaiteurs à titre privé, les personnes, physiques où morales, de droit privé, avec lesquelles l'association à établi un partenariat de durée et d'objectif mis en place par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale de l'association.

### Chapitre 3 Fonctionnement

**Art. 6.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de quatorze administrateurs au maximum et de sept au minimum. La totalité des administrateurs représentants de l'Etat luxembourgeois et du Conseil de l'Europe ne doit pas être inférieure au deux tiers des membres du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut être représenté, en cas d'empêchement, par un autre administrateur.

Le mandat des administrateurs est fixé à trois ans. Il est renouvelable. Le conseil d'administration peut s'adjoindre un ou plusieurs conseillers techniques qui sont chargés de missions spécifiques. Ces conseillers auront voix consultative.

**Art 7.** Le conseil d'administration choisit en son sein un Président, un où plusieurs Vice-Présidents, un Secrétaire et un Trésorier. Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le Président ou, en son absence, par l'un des Vice-Présidents.

Le conseil d'administration institue un bureau exécutif composé d'administrateurs et/ou de tiers dont il fixe les missions et la rémunération.

**Art. 8.** Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le Président ou, en cas d'empêchement par l'un des Vice-Présidents.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'association et faire ou autoriser tous les actes et opérations entrant dans ses attributions.

Il a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs:

- faire tous les actes en vue de la réalisation de l'objet de l'association tel que défini à l'article 3 ci-avant des présents statuts;

- représenter l'association vis-à-vis des tiers;

- nommer et éventuellement révoquer les membres du bureau exécutif;

- arrêter les programmes des manifestations futures de l'association pour autant que de besoin.

Le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs au bureau exécutif où à ses membres tel que prévu par l'article 7. Ceux-ci sont tenus de faire rapport de tous les actes passés en vertu de cette délégation à la prochaine réunion du conseil d'administration.

**Art. 10.** L'association est valablement engagée à l'égard des tiers par les signatures du Président où des Vice-Présidents du conseil d'administration, sans préjudice à toute délégation.

**Art. 11.** Les dépenses sont ordonnancées valablement par la signature du Président où du Trésorier, sans préjudice à toute délégation.

**Art. 12.** Les résolutions du conseil d'administration et du bureau exécutif sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

**Art. 13.** Les fonds nécessaires à la réalisation de l'objet social de l'association sont constitués par les contributions de l'Etat luxembourgeois, du Conseil de l'Europe, par les recettes des activités, par des apports de collectivités publiques et de personnes morales ou physiques, notamment sous forme de subventions, dons ou legs, par les revenus de la publicité ou découlant d'autres droits ainsi que par la cotisation des membres.

**Art. 14.** Le patrimoine de l'association répond seulement des engagements contractés en son nom, sans qu'aucun de ses membres puisse être rendu personnellement responsable.

**Art. 15.** Chaque année, au courant du premier semestre, les membres sont convoqués en assemblée générale par le conseil d'administration.

L'assemblée générale décide notamment de:

- l'approbation du rapport et des comptes de l'exercice passé;

- l'élection et la décharge du conseil d'administration;

- l'approbation du budget;

- la fixation de la cotisation annuelle;

- la modification des statuts;

la nomination de deux commissaires aux comptes et leur décharge.

Les commissaires aux comptes sont chargés de vérifier d'une manière permanente tous les documents et toutes les pièces concernant l'association, notamment de contrôler les comptes dressés par le trésorier, et de vérifier que les documents comptables donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des associés par simple lettre et à la connaissance des tiers par voie de la presse et si la loi le requiert par publication au Mémorial.

### Chapitre 4 Exercice social, Dissolution, Liquidation

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice comprendra le temps à couvrir depuis le jour de la constitution de l'association jusqu'au trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent éventuel sera affecté soit à une où plusieurs associations sans but lucratif luxembourgeoises ou un ou plusieurs établissements publics luxembourgeois dont l'objet social se rapproche le plus de celui de la

présente association, soit à une organisation désignée par le Conseil de l'Europe. Conformément à l'article IV de l'arrangement administratif entre le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et le Président de l'Association, l'Association s'engage à restituer sur demande du Conseil de l'Europe, la documentation et les archives du programme mises à disposition.

**Art. 18.** La clotûre de la liquidation est décidée par une assemblée générale qui approuve le bilan définitif.

#### **Chapitre 5 Modification des statuts**

**Art. 19.** La modification des présents statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Tout ce qui ne sera pas prévu par les présents statuts est régi par la même loi.

Fait à Luxembourg, le 7 mai 1998.

Suite à l'assemblée constitutive de ce jour, les membres fondateurs ont désigné le conseil d'administration suivant:

Président: Monsieur Adrien Meisch

Vice-Présidents: Monsieur Guy Dockendorf et Monsieur José Maria Ballester

Secrétaire: Monsieur Raymond Weber

Trésorier: Monsieur Georges Calteux

Sont désignés membres du bureau exécutif, avec titre de conseillers techniques:

Madame Anne-Marie Simon et Monsieur Michel Thomas-Penette.

Guy Dockendorf, 1<sup>er</sup> Conseiller de gouvernement du Ministre de la Culture du Grand-Duché de Luxembourg, 61, Promenade de la Sûre, L-9283 Diekirch.

John Schadeck, Conseiller de direction 1<sup>ère</sup> classe du Ministre du Tourisme du Grand-Duché de Luxembourg, 7, boulevard Charles Marx, L-2130 Luxembourg.

Georges Calteux, Directeur du Service des Sites et Monuments nationaux, Ministère de la Culture du Grand-Duché de Luxembourg, 7, rue des Vergers, L-6488 Echternach.

Raymond Weber, Directeur Enseignement, Culture, Sport du Conseil de l'Europe, 10, rue Jos. Sünnen, L-5403 Bech/Kleinmacher.

Adrien Meisch, Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en Russie Ministère des Affaires Etrangères, 5, rue Notre-Dame, L-4911 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 18, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23150/000/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

### **F.C. TITUS LAMADELAINE, Association sans but lucratif.**

Gesellschaftssitz: L-4883 Lamadelaine, 1, rue du Vieux Moulin.

#### STATUTEN

Verabschiedet durch die ausserordentliche Generalversammlung vom 30 April 1997

#### **I. Bezeichnung, Dauer, Sitz, Vereinsfarben**

**Art. 1.** Die Bezeichnung des Vereins lautet: F.C TITUS LAMADELAINE.

Er wurde im Jahre 1948 als «Vereinigung ohne Gewinnzweck» (a.s.b.l.) gegründet und unterliegt der entsprechenden Gesetzgebung vom 21. April 1928 bezw. vom 4. März 1994 sowie den gegenwärtigen Statuten.

Die Dauer des Vereins ist unbegrenzt.

**Art. 2.** Der Sitz des Vereins ist in der Gemeinde Petingen

Die Vereinsfarben sind: Gelb-Blau

Die Verlegung des Sitzes ausserhalb der Gemeinde, sowie eine Änderung der Vereinsfarben bedürfen eines Beschlusses durch eine ausserordentliche Generalversammlung.

#### **II. Ziel und Zweck des Vereins**

**Art. 3.** Ziel und Zweck des Vereins sind die Förderung und Pflege sportlicher Aktivitäten im allgemeinen, insbesondere aber die Ausübung und Verbreitung des Fussballsports sowie ganz allgemein die Aufrechterhaltung freundschaftlicher Beziehungen.

Zur Erfüllung dieses Zwecks ist der Verein der F.L.F. (FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE FOOTBALL) angeschlossen und schliesst sich deren Zielsetzungen an.

**Art. 4.** Bestrebungen und Verhaltensweisen, welche nicht mit dem Zweck und der Neutralität des Vereins im Einklang stehen, seien sie politischer, ideologischer oder religiöser Art, sind nicht erlaubt und können zum Ausschluss führen.

**Art. 5.** Zum Erreichen seiner Zielsetzungen beteiligt sich der Verein an den von der F.L.F. veranstalteten Wettbewerben und unterwirft sich deren Regeln.

Die Vereinsaktivität umfasst ausserdem jegliche sonstigen öffentlichen Veranstaltungen, sei es auf sportlicher oder gesellschaftlicher Ebene, insofern sie seiner Zielsetzung förderlich sind oder zum finanziellen Gleichgewicht des Vereins beitragen.

#### **III. Mitgliedschaft, Aufnahme, Ausschluss, Beiträge**

**Art. 6.** Der Verein besteht aus aktiven und inaktiven Mitgliedern. Aktives Mitglied ist, wer im Besitz einer aktiven Mitgliedskarte ist und den von der Generalversammlung festgesetzten Jahresbeitrag entrichtet hat.

Inaktives oder ehrenamtliches Mitglied ist, wer den Verein moralisch und finanziell unterstützt und den von der Generalversammlung festgesetzten Beitrag eingezahlt hat.

Wahlberechtigt auf der Generalversammlung sind alle aktiven Mitglieder, welche das 18. Lebensjahr erreicht haben. Der Vorstand entscheidet in Streitfällen über Aufnahme oder Nichtaufnahme.

**Art. 7.** Der Austritt eines aktiven Mitglieds kann erfolgen:

- a) durch Vereinswechsel;
- b) durch schriftliche Demission;
- c) automatisch durch Nichtbezahlung des Jahresbeitrags;
- d) durch Ausschluss.

**Art. 8.** Der Ausschluss durch den Vorstand kann erfolgen:

- a) bei Verstössen gegen die Vereinsstatuten oder im Falle von vereinschädigendem Verhalten;
- b) wegen Interesselosigkeit an den Vereinsaktivitäten.

Der Vereinsausschluss wird durch den Vorstand mit einfacher Stimmenmehrheit beschlossen, nachdem dem Betroffenen Gelegenheit geboten wurde, sich zu rechtfertigen. Der Ausschluss wird dem Betroffenen durch eingeschriebenen Brief mitgeteilt, woraufhin er innerhalb 14 (vierzehn) Tagen Einspruch gegen den Vorstandsbeschluss erheben kann, was ebenfalls durch eingeschriebenen Brief erfolgen muss. In diesem Falle entscheidet die Generalversammlung über den Ausschluss und zwar mit 2/3 (zwei Drittel) Mehrheit.

**Art. 9.** Austritt wie Ausschluss verleihen keinerlei Anrecht auf Rückerstattung eventuell geleisteter Einzahlungen.

**Art. 10.** Die Jahresbeiträge werden vom Vorstand erhoben, gegen Ausstellung einer Mitgliedskarte. Beitragsabänderungen unterliegen einer Beschlussfassung durch die Generalversammlung.

#### **IV. Verwaltung, Vorstand, Kommissionen**

**Art. 11.** Die laufenden Geschäfte werden durch einen von der Generalversammlung gewählten «Vorstand» («comité») erledigt, der aus mindestens 3 (drei) und höchstens 15 (fünfzehn) Mitgliedern besteht.

Der Vorstand hat die weitreichendsten Befugnisse, um namens des Vereins zu agieren, ausschliesslich derjenigen Kompetenzen, welche von Rechts wegen oder gemäss gegenwärtiger Statuten der Generalversammlung vorbehalten sind.

**Art. 12.** Wählbar für den Vorstand sind Mitglieder, welche das 18. Lebensjahr erreicht haben.

**Art. 13.** Die Dauer der Vorstandsmandate beträgt 2 (zwei) Jahre. Zur Erneuerung des Vorstandes tritt alljährlich die Hälfte der Vorstandsmitglieder, welche im ersten Jahr durch das Los bestimmt werden, aus. Austretende Vorstandsmitglieder sind wiederwählbar. Im Falle des Ausscheidens eines Vorstandsmitglieds im Laufe des Rechnungsjahres kann an dessen Stelle ein Ersatzmitglied treten; dieses muss jedoch in der nächsten Generalversammlung bestätigt werden.

Kandidaten für den Vorstand müssen ihre Kandidatur vor Beginn der Generalversammlung beim Vereinspräsidenten abgeben. Die Kandidaten mit den meisten Stimmen gelten als gewählt. Bei Stimmgleichheit wird eine Stichwahl abgehalten. Bei erneuter Gleichheit gelten folgende Regeln:

- a) der Kandidat mit der längsten Vorstandsangehörigkeit ist gewählt;
- b) der Kandidat mit der längsten Vereinsangehörigkeit ist gewählt.

Die Wahl erfolgt geheim. Ist die Zahl, mangels Kandidaten, nicht erreicht, hat der Vorstand das Recht zwischen zwei Generalversammlungen etwaige Kandidaten neu aufzunehmen.

**Art. 14.** Die Zahl der Vorstandsmitglieder wird vor jeder Neuwahl festgelegt. Der Präsident wird direkt von der Generalversammlung gewählt. Der neugewählte Vorstand bestimmt in seiner ersten Sitzung, den Vizepräsidenten, den Schriftführer (Sekretär), den Kassierer und die weitere Postenverteilung sowie die Kompetenzen der einzelnen Mitglieder.

**Art. 15.** Der Vorstand tritt auf Einberufung des Präsidenten so oft zusammen, wie es die Interessen des Vereins erfordern oder aber falls es die Hälfte seiner Mitglieder ausdrücklich verlangt.

Vorstandsmitglieder, die mehrmals unentschuldig einer Sitzung fern bleiben oder ihren Kompetenzen nicht nachkommen, können vom restlichen Vorstand ihres Mandates enthoben werden.

**Art. 16.** Der Präsident ist der ranghöchste Vereinsfunktionär und vertritt den Verein in der Öffentlichkeit. Die Vorstandssitzungen werden von ihm, oder in seiner Abwesenheit, von seinem Stellvertreter geleitet. Der Vorstand ist nur beschlussfähig, falls mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend ist. Seine Entscheidungen werden mit einfacher Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten bzw. die seines Stellvertreters.

**Art. 17.** Der Vorstand kann einzelne Vorstandsmitglieder oder sonstige Drittpersonen mit bestimmten Vereinsanlässen betrauen, ohne sich jedoch seiner Verantwortung entziehen zu können.

Gegenüber Drittpersonen ist der Vorstand in laufenden Verwaltungsangelegenheiten bis zu einem Betrag von fünfzigtausend Franken (LUF 50.000,-) in jedem Fall durch die Unterschrift vom Kassierer, oder durch die Unterschrift eines vom Vorstand mit ausreichenden Kompetenzen betrauten Vorstandsmitgliedes, verpflichtet. In Angelegenheiten, welche den Betrag von fünfzigtausend Franken (LUF 50.000,-) überschreiten, ist die Zustimmung der Mehrheit des Vorstandes erforderlich.

**Art. 18.** Zur Leitung spezifischer Aktivitätsbereiche können innerhalb des Vereins Kommissionen einberufen werden. Diese Kommissionen unterstehen der Autorität der Generalversammlung und des Vorstandes, können allerdings selbst ihre Aufnahmekriterien und ihre innere Organisation bestimmen.

Ausserdem ist ihnen die autonome Abhaltung von Veranstaltungen gestattet, insofern sie mit den Artikeln II.3, II.4 und II.5 der gegenwärtigen Statuten in Einklang stehen.

### V. Rechnungsjahr, Finanzen, Generalversammlung

**Art. 19.** Das Rechnungsjahr beginnt am 1. Juli und endet am 30. Juni eines jeden Jahres.

**Art. 20.** Die Buchführung der Vereinsfinanzen obliegt dem Kassierer (trésorier), welcher als solcher der Generalversammlung Bericht und Rechenschaft über die Kassenlage abzulegen hat.

Zur Überprüfung der Finanzführung werden durch die Generalversammlung 2 (zwei) Kassenrevisoren bestimmt, welche das Recht haben, jederzeit Einsicht in die Kassenbücher und die Belege betreffend die Finanzen zu verlangen.

**Art. 21.** Die statutarische Generalversammlung muss wenigstens einmal jährlich vor dem 1. Juli durch den Vorstand einberufen werden. Sie muss mindestens 2 (zwei) Wochen im voraus, mitsamt der Tagesordnung, publik gemacht werden und alle Mitglieder müssen hierzu eingeladen werden.

Eine Generalversammlung muss ebenfalls einberufen werden, wenn mindestens 1/5 (ein Fünftel) der stimmberechtigten Mitglieder diesen Wunsch kundtut.

Jeder Vorschlag der mindestens von 1/20 (einem Zwanzigstel) der auf der letzten Jahresmitgliedsliste aufgeführten Mitglieder unterzeichnet ist, muss auf die Tagesordnung gesetzt werden. Beschlüsse ausserhalb der Tagesordnung können nur gefasst werden, falls die Statuten dies ausdrücklich vorsehen.

**Art. 22.** Die Generalversammlung ist beschlussfähig, unabhängig von der Anzahl der anwesenden Mitglieder. Ihre Beschlüsse erfolgen mit einfacher Stimmenmehrheit, mit Ausnahme jener Fragen, welche von Rechts wegen oder aufgrund der Statuten eine andere Mehrheit erfordern. Stimmberechtigt sind alle grossjährigen Vereinsmitglieder (siehe Artikel III.6), welche auch alle dasselbe Stimmrecht haben.

Bei Stimmgleichheit gibt die Stimme des Präsidenten den Ausschlag oder die seines Stellvertreters.

**Art. 23.** Folgende Punkte sind ausdrücklich der Kompetenz der Generalversammlung vorbehalten und müssen auf der Tagesordnung jeder statutarischen Generalversammlung stehen:

- a) Rechenschaftsbericht über die Vereinsaktivitäten;
- b) Kassenbericht über die finanzielle Lage des Vereins;
- c) Neuwahl des Vorstandes sowie die Bestimmung der Kassenrevisoren.

### VI. Statutenänderung, Auflösung des Vereins

**Art. 24.** Änderungen der Statuten sowie die Auflösung des Vereins können nur bei einer ausserordentlichen Generalversammlung erfolgen. Über Statutenänderungen kann nur befunden werden, falls dieselben ausdrücklich im Einberufungsschreiben angeführt sind, und falls mindestens 2/3 (zwei Drittel) der aktiven Mitglieder an der Generalversammlung teilnehmen.

Statutenänderungen können nur mit 2/3 (zwei Drittel) Mehrheit der Stimmen angenommen werden.

Falls nicht 2/3 (zwei Drittel) der Mitglieder zugegen sind, kann eine zweite Versammlung einberufen werden, welche beschlussfähig ist, unabhängig davon wieviele Mitglieder teilnehmen. Für diesen Fall bedürfen getroffene Entscheidungen allerdings der Anerkennung durch das Zivilgericht.

Betrifft die vorgesehene Umänderung allerdings einen der Grundsätze des Vereins, so werden die vorhergehenden Regeln wie folgt abgeändert:

- a) die zweite Versammlung ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte der Mitglieder vertreten ist;
- b) die Entscheidung ist nur zulässig, in der einen oder anderen Generalversammlung, wenn sie bei einer 3/4 (drei Viertel) Mehrheit der Stimmen getroffen wird.
- c) falls, bei der zweiten Versammlung, nicht 2/3 (zwei Drittel) der Mitglieder vertreten sind, muss die Entscheidung vom Zivilgericht anerkannt werden.

Die Auflösung des Vereins kann nur von der Versammlung beschlossen werden, falls mindestens 2/3 (zwei Drittel) der stimmberechtigten Mitglieder anwesend sind. Ist diese Bedingung nicht erfüllt, so kann eine zweite Versammlung einberufen werden, welche beschlussfähig ist, unabhängig davon wieviele Mitglieder teilnehmen. Die Auflösung ist nur rechtskräftig, wenn sie bei einer 2/3 (zwei Drittel) Mehrheit der Stimmen beschlossen wird.

Wird die Auflösung des Vereins von einer Versammlung beschlossen an der nicht 2/3 (zwei Drittel) der stimmberechtigten Mitglieder teilnehmen, bedarf dieselbe der Anerkennung des Zivilgerichts.

Ausserordentliche Generalversammlungen werden auf Wunsch des Vorstandes oder einer 2/3 Mehrheit der aktiven Mitglieder einberufen.

Die Publikation der ausserordentlichen Generalversammlung erfolgt wie für die ordentliche Generalversammlung.

Im Falle einer Auflösung fliessen eventuell vorhandene Überschüsse bzw. Vereinsgüter an eine Vereinigung die ähnliche Ziele verfolgt, oder an die Gemeinde Pétingen.

### VII. Verschiedenes

**Art. 25.** Der Verein hat zivile und juristische Persönlichkeit, wenn die Statuten und die Zusammensetzung des Vorstandes gemäss den gesetzlichen Bestimmungen vom 10. August 1915 bzw. 4. März 1994 in den Anlagen des «Mémorial» veröffentlicht wurden.

**Art. 26.** Für alles, was nicht aufgrund gegenwärtiger Statuten geregelt ist, unterwirft sich der Verein den bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1998, vol. 507, fol. 99, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23152/000/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**ALMAFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 43.749.

Le bilan au 30 avril 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

ALMAFIN S.A.  
Société anonyme  
Signatures  
Administrateurs

(23155/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**ALTHENA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.568.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 19, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour la Société  
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN  
Signature

(23156/518/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**ARLEEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 47.677.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Poels

(23160/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**BATEMAN & PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 48.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 21, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés . . . . .	ITL	(1.628.971.571,-)
- Bénéfice de l'exercice . . . . .	ITL	3.529.059.390,-
- /. affectation réserve légale . . . . .	ITL	95.005.000,-
- Report à nouveau . . . . .	ITL	1.805.082.819,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Signature.

(23164/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**ART-CREATIF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3249 Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 40.910.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Grevenmacher, le 8 juin 1998, vol. 166, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE COMPTABLE ET FISCALE GUY SAUER  
Signature

(23161/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**ART-CREATIF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3249 Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 40.910.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Grevenmacher, le 8 juin 1998, vol. 166, fol. 12, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE COMPTABLE ET FISCALE GUY SAUER

Signature

(23162/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**ART-CREATIF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3249 Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 40.910.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Grevenmacher, le 8 juin 1998, vol. 166, fol. 11, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE COMPTABLE ET FISCALE GUY SAUER

Signature

(23163/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**BELAIR MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 20.939.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 5 case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour BELAIR MANAGEMENT COMPANY S.A.

R. FISCHER

Président du Conseil d'Administration

(23165/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**BIRDIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 54.847.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 8 case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Signature.

(23166/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**BLATY INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

Le Conseil d'Administration réuni à la suite de l'assemblée générale nomme à l'unanimité Monsieur Ludovic Baudouin Ourari administrateur-délégué.

B. Ourari

Y. Ourari

P. Fontaine

Enregistré à Mersch, le 2 juin 1998, vol. 123, fol. 85, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23167/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**BUXUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 54.918.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 8, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Signature.

(23168/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**CALALIF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 46.087.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 juin 1998, vol. 507, fol. 95, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 1998*

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1998:

- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 1998.

Signature.

(23169/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**CANE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 32.213.

The balance sheet as at December 31, 1997, registered in Luxembourg on June 5, 1998, vol. 508, fol. 12, case 9, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on June 9, 1998.

For Publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, June, 8, 1998.

(23170/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**CASTLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 40.484.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 12, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(23171/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**CASTLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 40.484.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 mai 1998 que les administrateurs sortants M. Diego Colombo, M. Marco Rezzonico et M. Gérard Muller ainsi que le commissaire aux comptes sortant PANNEL KERR FORSTER S.A. avec siège social à Lugano, Suisse, ont été reconduits dans leurs fonctions respectives pour un nouveau mandat de 6 ans.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 12, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23172/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**CEMPIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 50.980.

Le bilan au 30 avril 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 4, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

CEMPIN S.A.  
Société anonyme  
Signatures  
Administrateurs

(23173/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**CENTIEM OUEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 21.713.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour CENTIEM OUEST, S.à r.l.  
KREDIETRUST  
Signatures

(23174/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE RENTES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 15.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 14, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 juin 1998.

Signatures.

(23175/577/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE RENTES S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.  
H. R. Luxemburg B 15.555.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 2. Juni 1998 von 10.00 bis 10.30 Uhr*

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

1. Der Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und der Prüfungsbericht des Externen Abschlussprüfers werden für das Geschäftsjahr 1997 genehmigt.
2. Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 1997, der einen Gewinnvortrag lfrs 18.727.622,- und einen Gewinn des Geschäftsjahres von lfrs 11.900,- ausweist, wird in der vom Externen Abschlussprüfers geprüften Fassung angenommen.
3. Der in Bilanz ausgewiesene Gewinn des Geschäftsjahres wird auf neue Rechnung vorgetragen.
4. Den Mitgliedern des Verwaltungsrats wird für das Geschäftsjahr 1997 Entlastung erteilt.
5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder werden um ein weiteres Jahr und damit bis zur ordentlichen Generalversammlung des Geschäftsjahres 1998 verlängert.

Für die Richtigkeit des Auszugs  
Unterschrift  
Der Präsident

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23176/577/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**DELEN & DE SCHAETZEN LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 27.1436.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 19 janvier 1998*

Sont présents: Monsieur Luc Demaré, Administrateur-délégué  
Monsieur Jacques Delen, Administrateur  
Absent et excusé: Monsieur Paul Delen, Administrateur

*Ordre du jour:*

Transfert du siège social.

*Résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au Centre Descartes 287, route d'Arlon à Luxembourg.

Administrateur                      Administrateur  
Signature                              Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 8, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23182/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**CRISGLO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 36.189.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 12, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(23177/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**CRISGLO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 36.189.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 19 mai 1998 que:

- Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Karl U. Sanne, démissionnaire.

Luxembourg, le 19 mai 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 12, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23178/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**DECARENTA CONSEIL, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 23.687.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 5, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour DECARENTA CONSEIL

KREDIETRUST

Signatures

(23180/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**DDD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 45.358.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Signature.

(23179/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**DENTAL SYSTEMS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.  
H. R. Luxemburg B 61.401.

Gemäss einstimmigen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft DENTAL SYSTEMS, S.à r.l. vom 27. Mai 1998 wurde einstimmig beschlossen, den Kaufmann Paul MacDonald, wohnhaft in Gelsenkirchen, sowie den Rechtsanwalt Alain Steichen, wohnhaft in Luxemburg, zu weiteren Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen. Jeder der vorgenannten Geschäftsführer vertritt die Gesellschaft gemeinschaftlich mit einem anderen Geschäftsführer.

Die beiden anderen Geschäftsführer der Gesellschaft Herr Scherer und Herr Winckles bleiben jeweils alleinvertretungsbefugt.

Für DENTAL SYSTEMS, S.à r.l.

A. Steichen

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 19, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23183/523/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**DEFRELUX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 49.789.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 juin 1998, vol. 507, fol. 95, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 1998.

Signature.

(23181/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**DENTAL SYSTEMS HOLDINGS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.  
H. R. Luxemburg B 61.402.

Gemäss einstimmigen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft DENTAL SYSTEMS, S.à r.l. vom 27. Mai 1998 wurde einstimmig beschlossen, den Kaufmann Paul MacDonald, wohnhaft in Gelsenkirchen, sowie den Rechtsanwalt Alain Steichen, wohnhaft in Luxemburg, zu weiteren Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen. Jeder der vorgenannten Geschäftsführer vertritt die Gesellschaft gemeinschaftlich mit einem anderen Geschäftsführer.

Die beiden anderen Geschäftsführer der Gesellschaft Herr Scherer und Herr Winckles bleiben jeweils alleinvertretungsbefugt.

Für DENTAL SYSTEMS HOLDINGS, S.à r.l.  
A. Steichen

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 19, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23184/523/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**DUMOCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 46.212.

Le bilans aux 31 décembre 1994, 1995 et 1996, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 5, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

DUMOCO S.A.

Administrateur

Administrateur

Signature

Signature

(23185/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**E.C. HANDELSAGENTUR - EURO - CUISINES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6738 Grevenmacher.  
R. C. Luxembourg B 50.469.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Grevenmacher, le 8 juin 1998, vol. 166, fol. 11, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE COMPTABLE ET FISCALE

GUY SAUER

Signature

(23186/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**ECU CONSEIL, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 23.688.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 5, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour ECU CONSEIL

KREDIETRUST

Signature

Signature

(23187/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**EPIFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 44.321.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1998, vol. 507, fol. 96, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Administrateur

Administrateur

Signature

Signature

(23188/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**EPIFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 44.321.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 1998*

L'Assemblée constate que plus de 50 % du capital est absorbé par des pertes. Après délibération et vote, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge uaux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats en 1996.

Pour extrait conforme

C. Blondeau

J. Mersch

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1998, vol. 507, fol. 96, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23189/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**EUCALYPTUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, Centre Descartes, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 54.769.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 8, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Signature.

(23192/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**TECHNOLINKS S.A., Société Anonyme,  
(anc.: EURO AFRIKA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 56.346.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le six mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EURO AFRIKA PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro 56.346, constituée suivant notarié du 20 septembre 1996, publié Mémorial C numéro 627 du 4 décembre 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheiffer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Colette Arend, employée privée, demeurant à Dudelange (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dréssée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Changement de la dénomination sociale de EURO AFRIKA PARTICIPATIONS S.A. en TECHNOLINKS S.A.
- 2.- Modification subséquente de l'article premier des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en TECHNOLINKS S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée TECHNOLINKS S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, C. Arend, B.D. Klapp, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mai 1998, vol. 833, fol. 88, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Ries.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 juin 1998.

J.J. Wagner  
Notaire

(23193/239/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**TECHNOLINKS S.A., Société Anonyme,**  
(anc.: **EURO AFRIKA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme**).

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 56.346.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 juin 1998.

J.J. Wagner  
Notaire

(23194/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**EXTRA STONE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 49.532.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 19, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

*Pour la Société*  
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN  
Signature

(23195/518/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**FERROCOMMERZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 11.201.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 5, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

*Pour FERROCOMMERZ S.A.*  
Société anonyme  
KREDIETRUST  
Signatures

(23196/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**FINANCIERE PETRUSSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 44.786.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 8, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Signature.

(23197/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**FINPRINT MERCHANT S.A., Société Anonyme,  
(anc. FINPRINT MERCHANT S.A.H., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 38.802.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le six mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINPRINT MERCHANT S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 38.802, constituée suivant acte notarié du 5 décembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 208 du 19 mai 1992 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 8 mai 1992, publié au Mémorial C, numéro 431 du 28 septembre 1992.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Jeanne Gillen, employée privée, demeurant à Dudelange (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Abandon du régime fiscal sur les sociétés anonyme holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et adoption de l'objet social commercial général des sociétés de participations financières.

2.- Modification afférente de l'article 4 des statuts.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal sur les sociétés de participations financières régies par la loi du 31 juillet 1929, d'adopter un nouvel objet social et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, J. Gillen, B.D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mai 1998, vol. 833, fol. 88, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 juin 1998.

J.-J. Wagner.

(23198/239/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**FINPRINT MERCHANT S.A., Société Anonyme,  
(anc. FINPRINT MERCHANT S.A.H., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 38.802.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 juin 1998.

J.-J. Wagner.

(23199/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 22.232.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-fifth of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Michael Probst, private employee, residing in Konz (Germany),

acting as attorney of the company ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A., R.C. B N° 22.232, having its registered office in Luxembourg,

pursuant to a resolution of the Board of Directors passed on May 22nd, 1998, a certified copy of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Who declared and required the notary to act that:

I.

The company ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A. was organized as a société anonyme before Maître Marc Elter, then notary residing in Luxembourg, on November 28th, 1984.

The Articles of Incorporation of said société anonyme have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 2 of January 3rd, 1985.

The Articles of Incorporation have been amended at several times by deeds of the same notary and for the last time by a deed of the undersigned notary, on May 13th, 1998, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.

The company has presently an entirely subscribed and fully paid-in capital of four hundred fifty-five million fifty-one thousand eight hundred eighty (455,051,880.-) United States Dollars divided into forty-five million five hundred five thousand one hundred eighty-eight (45,505,188) shares having a par value of ten (10.-) United States Dollars each, all fully paid up in cash.

Article 5, first paragraph, fixes the authorized capital of the Company at one billion (1,000,000,000.-) United States Dollars, divided into one hundred million (100,000,000) shares having a par value of ten (10.-) United States Dollars each, whereas paragraphs 2, 3 and 4 of the same Article 5 state that:

«The Board of Directors is authorized to issue shares in one or several tranches within the limits of the authorized capital on such terms and conditions as it shall approve and, among others, without reserving a preferential subscription right to the shareholders but including such issue premium as it may set forth. Such authorization is valid for a period of five years from the date of the extraordinary general shareholders meeting having decided to create an authorized capital and may be renewed for further periods of five years each by decision of a general meeting of shareholders, for such portion of the authorized capital as shall at such time remain unissued or for any other amount determined by the general meeting of shareholders.

Upon each such decision of the Board of Directors to increase the corporate capital, Article 5 shall be amended accordingly to reflect the number of shares issued and their degree of liberation.

The Board of Directors is authorised to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.»

## III.

Pursuant to the above-mentioned resolution of the Board of Directors of May 22nd, 1998, the Directors have obtained and accepted the subscription by different subscribers to two million three hundred ninety thousand six hundred ninety (2,390,690) shares of the Company having a par value of ten (10.-) United States Dollars per share, representing an increase of capital of twenty-three million nine hundred six thousand nine hundred (23,906,900.-) United States Dollars.

These new shares have been fully subscribed and entirely paid up by conversion of ECU 34,509,000.- of convertible bonds from the issue 1991-2003 at 8.75%.

The reality of the subscription has been proved to the undersigned notary by a subscription report.

The conversion premium of twenty-one million sixty-eight thousand six hundred seventy-nine point seventy United States Dollars (21,068,679.70) has been transferred to a free reserve account.

## IV.

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of Article five should now read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The authorized capital is fixed at one billion (1,000,000,000.-) United States Dollars represented by one hundred million (100,000,000) shares of ten (10.-) United States Dollars each, of which forty-seven million eight hundred ninety-five thousand eight hundred seventy-eight (47,895,878) have been issued, subscribed and fully paid in.»

*Valuation*

For registration purposes the present increase of capital is valued at one billion six hundred and thirty-seven million one hundred and eleven thousand one hundred and one (1,637,111,101.-) Luxembourg Francs, together with the conversion premium.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Michael Probst, employé privé, demeurant à Konz (Allemagne), agissant en tant que mandataire de la société anonyme ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A., R.C. B N° 22.232 ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration en date du 22 mai 1998, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

## I.

La société ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A. fut constituée sous forme d'une société anonyme par acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 1984.

Les statuts de ladite société ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2 du 3 janvier 1985.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises par actes du même notaire et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 13 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

## II.

Ladite société a actuellement un capital entièrement souscrit et intégralement libéré de quatre cent cinquante-cinq millions cinquante et un mille huit cent quatre-vingt (455.051.880,-) dollars des Etats-Unis d'Amérique, divisé en quarante-cinq millions cinq cent cinq mille cent quatre-vingt-huit (45.505.188) actions d'une valeur nominale de dix (10.-) dollars des Etats-Unis d'Amérique chacune, toutes entièrement libérées.

Le premier alinéa de l'article 5 de la Société fixe le capital autorisé à un milliard (1.000.000.000,-) de dollars des Etats-Unis d'Amérique, représenté par cent millions (100.000.000.-) d'actions d'une valeur nominale de dix (10.-) dollars des Etats-Unis d'Amérique chacune, alors que les alinéas 2, 3 et 4 du même article 5 disposent:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions en une ou plusieurs tranches dans les limites du capital autorisé, aux conditions qu'il déterminera et ce notamment sans réserver un droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants mais comprenant telle prime d'émission qu'il déterminera. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans à partir de la date de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la création du capital autorisé et peut être renouvelée pour une ou plusieurs périodes de 5 ans par décision de l'assemblée générale des actionnaires pour la portion du capital autorisé non encore émise ou pour tout autre montant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires.

Chaque fois que le Conseil d'Administration décide une telle augmentation du capital social, l'article 5 sera modifié de façon à refléter le nombre d'actions émises et leur degré de libération.

Le Conseil d'Administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel au cas d'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé.»

## III.

En exécution de la résolution du Conseil d'Administration précitée prise en date du 22 mai 1998, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté les souscriptions par différents souscripteurs pour deux millions trois cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-dix (2.390.690) actions de la société d'une valeur nominale de dix (10,-) dollars des Etats-Unis d'Amérique chacune, représentant une augmentation de capital de vingt-trois millions neuf cent six mille neuf cent (23.906.900,-) dollars des Etats-Unis d'Amérique.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par conversion d'ECU 34.509.000,- d'obligations convertibles de l'émission de 1991-2003 à 8,75%.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un bulletin de souscription.

La prime de conversion de vingt et un millions soixante-huit mille six cent soixante-dix-neuf dollars virgule soixante-dix cents (21.068.679,70) a été transféré à un compte libre de réserve.

## IV.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 5, premier alinéa, des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le capital social autorisé est fixé à un milliard (1.000.000.000,-) de dollars des Etats-Unis d'Amérique représenté par cent millions (100.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix (10,-) dollars des Etats-Unis d'Amérique chacune, dont quarante-sept millions huit cent quatre-vingt-quinze mille huit cent soixante-dix-huit (47.895.878) ont été émises, soucrites et entièrement libérées.»

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est estimée à un milliard six cent trente-sept millions cent onze mille cent et un (1.637.111.101,-) francs luxembourgeois, ensemble avec la prime de conversion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: M. Probst, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 108S, fol. 26, case 7. – Reçu 16.326.135 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 1998.

A. Schwachtgen.

(23190/230/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 22.232.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 467 du 25 mai 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

A. Schwachtgen.

(23191/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**HOLDING BAU, Société Anonyme.**

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 40.817.

The balance sheet as per December 31st, 1997, registered in Luxembourg on June 8th, 1998, vol. 508, fol. 17, case 10, has been deposited at the Record Office of the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, on June 9th, 1998.

## ALLOCATION OF RESULTS

- Profit of the year . . . . .	ITL 5.245.762.348,-
- Allocation to the legal reserve . . . . .	ITL (262.288.117,-)
- To be carried forward . . . . .	ITL 4.983.474.231,-

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, June 4th, 1998.

Signature.

(23210/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**FRED ALGER INTERNATIONAL ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 55.674.

Le bilan au 31 octobre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 5, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour FRED ALGER INTERNATIONAL ADVISORY S.A.

Signatures.

(23200/526/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**GEO FINANCIERE S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 43.794.

Par décision du conseil d'administration du 6 mai 1998, M. Albert Pennacchio, attaché de direction, L-Mondercange, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de M. Marcello Ferretti, démissionnaire.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour GEO FINANCIERE S.A.H.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société anonyme

J.M. Schlitz S. Wallers

(23201/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**GESFINLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 59.501.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 mars 1998*

Le Conseil accepte la nomination de Monsieur Juan Royo, de résidence en principauté d'Andorre au poste d'Administrateur, Administrateur-Délégué de la société en remplacement de Madame Florence Pfersich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 22, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23202/690/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**GESTION LION OBLIG EURO INVESTMENT FUND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 24.126.

Suite au changement de dénomination de la Société de Gestion GESTION LION OBLIG EURO INVESTMENT FUND (anciennement GESTION ECU CAPITAL INVESTMENT FUND), nous vous saurions gré de bien vouloir modifier le Registre de Commerce de la Société de Gestion reprise sous rubrique, de la manière suivante:

**Dénomination, siège social**

Le nom de la Société de Gestion est changé en GESTION LION OBLIG EURO INVESTMENT FUND (anc. GESTION ECU CAPITAL INVESTMENT FUND).

**Objet social**

Changer le nom du fonds ECU CAPITALISATION en LION OBLIG EURO.

Composition du Conseil d'administration:

Remplacer Monsieur Bernard Darmayan par:

Monsieur Jacques Dalloz, Directeur-Adjoint de la Gestion et des Relations Investisseurs au CREDIT LYONNAIS, 168, rue de Rivoli, F-75002 Paris.

Pour Monsieur Guy Legrand, veuillez modifier

Monsieur Guy Legrand, Directeur Général Administrateur-Délégué du CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A., 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur-Délégué de GESTION LION OBLIG EURO INVESTMENT FUND.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 19, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23203/019/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**GOLF GAICHEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Gaichel/Eischen.

*Assemblée Générale*

Madame Marie-Thérèse Schlim, veuve de Monsieur René Jacquemin, demeurant à L-8469 Gaichel/Eischen, agissant en sa qualité de seul associée de la société à responsabilité limitée GOLF GAICHEL, S.à r.l. avec siège social à Gaichel/Eischen,

constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 27 septembre 1989, publié au Mémorial C de 1990, page 2800, et modifiée suivant actes reçus par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, les 19 mars 1992, publié au Mémorial C de 1992, page 20586 et le 15 mai 1993, publié au Mémorial C de 1993, page 15991;

a pris la résolution unique suivante:

Est nommée gérante technique pour la branche de boissons alcooliques et non alcooliques Madame Christine Schmit-Jacquemin, demeurant à Arlon.

Est nommé gérant pour l'administration et l'exploitation du terrain de golf, Monsieur Patrick Schmit, directeur, demeurant à 6700 Sampont/Arlon, 12, rue de Mouselbur.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Gaichel, le 25 mai 1998.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 juin 1998, vol. 309, fol. 98, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(23204/209/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**GREENFIELD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 25.062.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

GREENFIELD INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(23205/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**GROUPE EUROPEEN D'INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 58.278.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du GROUPE EUROPEEN D'INVESTISSEMENT HOLDING S.A. tenue extraordinairement (la société), il a été décidé comme suit:

- de transfert le siège social du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- d'accepter la démission de Monsieur Walter Mottier, en qualité d'Administrateur-Délégué de la société;
- d'accepter la démission de Monsieur Walter Mottier, LUXEMBOURG COMPANY LIMITED, INTERMAN SERVICES LIMITED et TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED, en qualité d'Administrateurs de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de leur fonction;
- de nommer Monsieur Jean Hoffmann, Mademoiselle Andrea Adam et Madame Nicoles Thommes, en qualité d'Administrateurs de la Société et ce avec effet immédiat, leur mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire se tenant au cours de l'année 2000;
- d'accepter la démission de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, en qualité de Commissaire aux Comptes de la société;
- de nommer Monsieur Marc Koeune, en qualité de Commissaire aux Comptes de la société et ce avec effet immédiat, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire se tenant au cours de l'année 2000.

Luxembourg, le 28 avril 1998.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 15, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23206/693/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**GS BOND FUNDS, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 42.252.

Le bilan au 30 novembre 1997 de GS BOND FUNDS a été enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 15, case 8 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(23207/051/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**HARISHA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 26.869.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

HARISHA HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(23208/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**HELSINN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 38.276.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 5, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour HELSINN INTERNATIONAL S.A.

KREDIETRUST

Signatures

(23209/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**HOLDOR, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 39.815.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 juin 1998, vol. 507, fol. 95, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1998.

Signature.

(23211/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**HPZ VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 19 mai 1998, conformément à l'article 9 de l'acte de constitution, pouvoir individuel est délégué à Monsieur Lennart Stenke, demeurant à 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société dans la conduite des affaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1998.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 8, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23212/779/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**HYMANN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 36.222.

## EXTRAIT

Le Conseil d'Administration tenu par voie circulaire le 22 mai 1998 a pris acte de la démission d'un administrateur, Mme Alessandra Rucci et a nommé en son remplacement M. Germano Montanari, administrateur de société, demeurant à I-Piacenza, 46/A Via Verdi. Cette nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale qui procédera à l'élection définitive.

Luxembourg, le 3 juin 1998.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 21, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23213/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**IMMO SERVICE GREVENMACHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher.  
R. C. Luxembourg B 47.389.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Grevenmacher, le 8 juin 1998, vol. 166, fol. 11, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE COMPTABLE ET FISCALE GUY SAUER

Signature

(23214/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**INDEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 43.974.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 12, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(23215/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**INDEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 43.974.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 mai 1998 que les mandats des administrateurs sortants, M. Gérard Muller, M. Fernand Haim et M. Michael Edmunds, ainsi que celui du Commissaire aux Comptes, M. Marco Ries, ont été reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 12, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23216/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**INTERAVCO S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 40.962.

The balance sheet as at December 31, 1997, registered in Luxembourg on June 5, 1998, vol. 508, fol. 12, case 9, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on June 9, 1998.

For publication in Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, June, 8, 1998.

(23220/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**INDIGEMS FINANCE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 52.909.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 9 février 1998*

Sont présents: Monsieur Kirit Jasani, Administrateur délégué  
Monsieur Shailesh Dinkerrai Shah, Administrateur  
Madame Malmi Kirit Shah, Administrateur.

*Ordre du jour:*

Transfert du siège social.

*Résolution*

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au Centre Descartes, 287, route d'Arlon à Luxembourg.

M.K. Shah      S.D. Shah      K.R. Jasani  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 8, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23217/660/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**INPEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 26.766.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 17, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultat reporté au 1 <sup>er</sup> janvier 1996	BEF	74.547.117,-
- Résultat de l'exercice	BEF	(72.686.054,-)
- Report à nouveau	BEF	1.861.063,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1998.

Signature.

(23218/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**INPEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 26.766.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 1998*

Ratification de la démission d'un administrateur-Réduction du nombre des administrateurs

L'Assemblée Générale ratifie la démission de Monsieur Pascal Albert Petit et décide de ne pas pourvoir à son remplacement, ramenant ainsi le nombre des Administrateurs à quatre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Monsieur Antoine Velge, Administrateur, pour une période de trois ans, soit à l'issue de l'assemblée statutaire de 2001.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Pour le Conseil d'Administration*  
X. Scheyven      F. Velge  
Administrateur      Président

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 17, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23219/507/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**INTERLINK S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 10.053.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 juin 1998, vol. 507, fol. 95, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 1998.

Signature.

(23221/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**INTERNATIONAL BOND INDEX FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 23.856.

—  
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 1998 a décidé de nommer Messieurs Philippe Sarrasin et Patrick Odier à la fonction d'administrateur en remplacement de Messieurs Jean A. Bonna et Thierry Lombard dont les mandats venaient à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de la société. Le mandat de Messieurs Yu Takeda, Peter Newbald et Robert Van Maasdijk a été renouvelé pour une période d'un an.

Le mandat de l'auditeur KPMG LUXEMBOURG est lui aussi renouvelé pour un an.

*Pour INTERNATIONAL BOND INDEX FUND, Sicav*  
**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**  
Société Anonyme

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 6, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23222/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**J.E.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 32.545.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 5, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

J.E.L. S.A.  
Signatures  
Administrateurs

(23223/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**JUNA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 51.464.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Signature.

(23224/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**KB FIXOBLI CONSEIL, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.263.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 5, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

*Pour KB FIXOBLI CONSEIL*  
**KREDIETRUST**  
Signatures

(23225/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**KERSEL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 30.632.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 12, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.  
Signature

(23226/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**KERSEL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 30.632.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 mai 1998, que Mme Geneviève Blauen, administrateur de société, demeurant à Hondelange (Messancy) Belgique, a été nommé administrateur en remplacement de M. Karl U. Sanne, démissionnaire.

Pour extrait conforme  
SANNE & CIE, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 12, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23227/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**KLÖCKNER-FINANZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 10.019.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 5, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour KLÖCKNER-FINANZ S.A.  
Société Anonyme  
KREDIETRUST  
Signatures

(23228/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**KREDIETRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 10.750.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 5, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 juin 1998.

KREDIETRUST  
Signatures

(23229/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**LA ROSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 44.802.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 8, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 juin 1998.

Signature.

(23230/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**LAMBDA SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2542 Luxembourg, 126, rue des Sources.  
R. C. Luxembourg B 37.718.

Par la présente, la soussignée AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES, représentée par Monsieur Armand Berchem, administrateur délégué et par Monsieur Théo Hollerich, directeur adjoint, dépose avec effet immédiat son mandat de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 8 juin 1998.

AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES  
T. Hollerich                      A. Berchem  
Directeur Adjoint              Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 18, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23231/659/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**LENY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 39.023.

The balance sheet as at December 31st, 1997, registered in Luxembourg on June 5th, 1998, vol. 508, fol. 12, case 9, has been deposited at Trade Register of on June 9th, 1998.

For publication in Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.  
Mamer, June 8th, 1998.

(23234/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**LASITHI S.A., Société Anonyme,  
(anc. LASITHI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 56.616.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LASITHI HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 56.616, constituée suivant acte notarié du 11 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 3 du 4 janvier 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Jeanne Gillen, employée privée, demeurant à Dudelange (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Abandon du régime fiscal sur les sociétés anonyme holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et adoption de l'objet social commercial général des sociétés de participations financières.

2.- Changement de la raison sociale de la société en LASITHI S.A.

3.- Modifications subséquentes des articles 1. et 4. des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal sur les sociétés de participations financières régies par la loi du 31 juillet 1929, d'adopter un nouvel objet social et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

*Deuxième résolution*

Suite à l'abandon du statut holding, l'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en LASITHI S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée LASITHI S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, J. Gillen, B.D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mai 1998, vol. 833, fol. 99, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 juin 1998.

J.-J. Wagner.

(23232/239/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**LASITHI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 56.616.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 juin 1998.

J.-J. Wagner.

(23233/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**LIME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 5, rue de Bains.

R. C. Luxembourg B 56.290.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement à Luxembourg au siège de la société en date du 1<sup>er</sup> avril 1998:

1/ La démission de Monsieur Alain Tomczik de ses fonctions de gérant technique de la société est acceptée.

2/ Décharge pleine et entière lui est accordée.

3/ Monsieur Yvan Vellandi a été nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 17, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(23235/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**LION CONVERTIBLE EURO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. CREDIT LYONNAIS CONVERTIBLE FUND).**

R. C. Luxembourg B 35.416.

**Dénomination, siège social**

CREDIT LYONNAIS CONVERTIBLE FUND est changé en LION CONVERTIBLE EURO, SICAV.

*Composition du Conseil d'Administration*

Monsieur Jacques Dalloz, Directeur-Ajoint de la Gestion et des Relations Investisseurs au CREDIT LYONNAIS S.A., 168, rue de Rivoli, F-75002 Paris

Monsieur Jean-François Baume, Directeur-Ajoint, Responsable de la Gestion OPCVM à la Direction de la Gestion et des Relations Investisseurs au CREDIT LYONNAIS S.A., 168, rue de Rivoli, F-75002 Paris

Monsieur Guy Legrand, Directeur Général Administrateur-Délégué du CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A., 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Monsieur Jacques Servat, Directeur Adjoint à la Direction Centrale des Marchés de Capitaux - Bourse au CREDIT LYONNAIS S.A., 168, rue de Rivoli, F-75002 Paris

M. Isidro

V. Gillet

Service Conception et Suivi OPC

Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 19, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(23237/019/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998

**LINALUX, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 46.427.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 juin 1998, vol. 507, fol. 95, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1998.

Signature.

(23236/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**LOBISK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 52.669.

Le bilan au 31 octobre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1998, vol. 507, fol. 96, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Blondeau  
Administrateur

R. Haigh  
Administrateur

(23238/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**LOBISK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 52.669.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 29 août 1997*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats en 1997 ainsi que pour la non-tenue de l'assemblée à la date statutaire.

Pour extrait conforme

C. Blondeau  
Administrateur

R. Haigh  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1998, vol. 507, fol. 98, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23239/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**LOCAL INSERTION MEDIA TECHNOLOGY COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 37.939.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie à Luxembourg, le 16 juin 1997 que les Administrateurs actuels, M. Roeland P. Pels, M. Joergen Springfeldt et M. Eric Springfeldt sont réélus pour une période de 6 ans. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2003.

Le Commissaire aux Comptes, Monsieur Bernard Irthum, est réélu pour une période de 6 ans. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2003.

Luxembourg, le 16 juin 1997.

Pour extrait conforme  
R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 23, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23240/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**LTW-LUXNEON, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-4401 Belvaux, Zone Industrielle Z.A.R.E. - Ouest.  
H. R. Luxemburg B 32.604.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 1996, eingetragen in Luxemburg, den 8. Juni 1998, vol. 508, vol. 18, case 1, ist am 9. Juni 1998 am Handelsregister Luxemburg hinterlegt worden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile  
Signature

(23241/501/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**LUXCAP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1359 Luxembourg-Kirchberg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.  
R. C. Luxembourg B 12.415.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions du conseil d'administration du 30 janvier 1998 que Monsieur Endre Gronnestad a été nommé Président du Conseil d'Administration et Monsieur Harald Lundh a été nommé administrateur-délégué avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature.

Luxembourg, le 28 mai 1998.

Pour extrait conforme  
M. Liesch

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1998, vol. 507, fol. 95, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23242/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**LUXROSA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 17.199.

—  
Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 7, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(23243/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**LUXROSA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 17.199.

—  
Par décision de l'assemblée générale ajournée des actionnaires en date du 25 mai 1998:

- les comptes au 30 juin 1997 sont approuvés à l'unanimité;  
- les mandats des administrateurs et du commissaire sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale, notamment:

*Administrateurs:*

- Monsieur R. C. Kerr, «Master of Laws», demeurant au 16, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange  
- Monsieur P. van der Westhuizen, Expert-Comptable, résident au 28, rue de Strassen, L-8156 Bridel  
- Monsieur D.W. Braxton, Expert-Comptable, résidant à Résidence Claire Fontaine, rue des 4 Fontaines, CH-1278 La Rippe, Suisse

*Commissaire:*

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., Experts-Comptables, 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mai 1998.

Pour extrait conforme  
Signature  
Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23244/631/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**OUDENARDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 55.628.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 février 1998*

- Le Conseil accepte la nomination de Monsieur D. Salvador Iguaz Campos, de résidence à Barcelona Espagne, au poste d'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Patrick Meunier démissionnaire.  
- Le Conseil nomme Monsieur D. Salvador Iguaz Campos, Administrateur-délégué de la société et retire ce pouvoir à Monsieur Alexander Ruxton qui reste Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 22, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23258/690/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**MACK II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 35.717.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 14, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Signatures.

(23245/577/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**MACK II S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.  
H. R. Luxembourg B 35.717.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung gehalten am 29. Mai 1998 von 11.00 bis 11.30 Uhr*

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Der vom Verwaltungsrat vorgelegte Lagebericht und der vom Abschlussprüfer geprüfte Jahresabschluss zum 31. Dezember 1997, umfassend die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 1997, werden genehmigt.

*Zweiter Beschluss*

Dem Verwaltungsrat und dem Kommissar wird in getrennter Abstimmung für das Geschäftsjahr 1997 Entlastung erteilt.

*Dritter Beschluss*

Der im Jahresbeschluss ausgewiesene Gewinn von LUF 12.221.741,- wird auf neue Rechnung vorgetragen.

*Vierter Beschluss*

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden um ein weiteres Jahr und damit bis zur ordentlichen Generalversammlung für das Geschäftsjahr 1998 verlängert.

Für die Richtigkeit des Auszugs  
C. Schuman

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23246/577/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**MAÏTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, Centre Descartes, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 37.030.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 8, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Signature.

(23247/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**PRIVATE CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

EXTRAIT

A Monsieur le Préposé du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 19 mai 1998 conformément à l'article 9 de l'acte de constitution, pouvoir individuel est délégué à Monsieur Lennart Stenke, demeurant au 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société dans la conduite des affaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1998.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 8, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23264/779/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**MEDICORP HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 20.695.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 19, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.

Signature

(23248/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**MER ET SOLEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 63.032.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

A comparu:

Monsieur Jean-Marie Heynen, employé de banque, demeurant à Arlon, agissant au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme holding MER ET SOLEIL S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration de ladite société dans une délibération du 12 mai 1998,

laquelle délibération restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant es qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1) La société anonyme holding MER ET SOLEIL S.A., avec siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 janvier 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 63.032, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) L'article 3 alinéas 5 et suivants de l'acte constitutif de la société du 20 janvier 1998 stipule:

«Le capital social de la société pourra être porté de cinq cent mille francs français (500.000,- FRF) à dix millions de francs français (10.000.000,- FRF) par la création et l'émission de neuf mille cinq CENTS actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en autre.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici la n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

3) En vertu des alinéas précités de l'article trois (3), le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 12 mai 1998, a procédé à la réalisation d'une première tranche d'augmentation de capital à concurrence de deux millions de francs français (2.000.000,- FRF), dans le cadre du capital autorisé, pour porter le capital social de son montant initial de cinq cent mille francs français (500.000,- FRF) à deux millions cinq cent mille francs français (2.500.000,- FRF), par la création et l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) par action, après avoir supprimé le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Ensuite Monsieur Jean-Marie Heynen, prénommé, es qualité qu'il agit, déclare que toutes les actions nouvelles ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par des versements en espèces par la société anonyme BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

Il a été justifié au notaire instrumentaire que la somme de deux millions de francs français (2.000.000,- FRF) représentant l'augmentation de capital a été intégralement payée en espèces et mise à la disposition de la société.

4) A la suite de cette augmentation de capital l'article trois (3), alinéa premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3, alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille francs français (2.500.000,- FRF) divisé en deux mille cinq cents (2.500) actions de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, intégralement libérées.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque formes que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont évalués à deux cent mille francs luxembourgeois (200.000,- LUF).

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital est évalué à douze millions trois cent mille francs luxembourgeois (12.300.000,- Flux).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Heynen, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mai 1998, vol. 503, fol. 29, case 1. – Reçu 123.000 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 5 juin 1998.

J. Gloden.

(23249/213/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**MER ET SOLEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 63.032.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 9 juin 1998.

J. Gloden.

(23250/213/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**MG & I S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. Société Anonyme).**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 55.162.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MG & I S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 55.162, constituée suivant acte notarié du 21 mai 1996, publié au Mémorial C numéro 441 du 7 septembre 1996, page 21154.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Jeanne Gillen, employée privée, demeurant à Dudelange (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Abandon du régime de société de participation financière (SOPARFI) et adoption par la société du régime fiscal sur les sociétés holdings régies par la loi du 31 juillet 1929.

2.- Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'abandonner avec effet immédiat le régime de société de participation financière (SOPARFI) et de faire adopter par la société le régime fiscal sur les sociétés holding régies par la loi du 31 juillet 1929.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide d'adopter un nouvel objet social et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, J. Gillen, B.D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mai 1998, vol. 833, fol. 99, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 juin 1998.

J.-J. Wagner.

(23251/239/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**MG & I S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 55.162.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 juin 1998.

J.-J. Wagner.

(23252/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**MIELE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 15.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 17, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1998.

Signature.

(23253/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**PALMETTO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 42.017.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 1998*

Messieurs James William Grassik et Simon Peter Elmont, administrateurs de sociétés, sont nommés administrateurs en remplacement de Mesdames Norma Bichard et Joan Lanyon, administrateurs démissionnaires.

Pour extrait  
Pour PALMETTO S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 20, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23259/587/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---



**PATPHARM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 41.037.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 5, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour PATPHARM HOLDING S.A.

KREDIETRUST

Signature

Signature

(23260/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**PERGAME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre Dame.  
R. C. Luxembourg B 47.662.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 8, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Signature.

(23261/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**PRESTA-GAZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue des Chemins de Fer.  
R. C. Luxembourg B 9.648.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H. Jacques  
Administrateur

(23262/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**PRESTA-GAZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue des Chemins de Fer.  
R. C. Luxembourg B 9.648.

L'an mil neuf cent nonante-huit, le vendredi 22 mai 1998 à 11.00 heures au siège social de la société, 1, rue des Chemins de Fer à Kleinbettingen, s'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire et Statutaire des Actionnaires de la société anonyme Presta-Gaz, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 juillet 1971, publié au Mémorial C N° 170 du 19 novembre 1971, et dont les statuts ont été modifiés, en dernier lieu, suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 22.11.1994 publié au Mémorial C n° 115 du 17.3.1995.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la S.A. PRESTA-GAS du 22 mai 1998

L'Assemblée Générale des Actionnaires, à l'unanimité des voix, approuve les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire, approuve le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31.12.1997 et affecte le montant de 67.570.588.-frs à la disposition de l'Assemblée comme suit:

a) tantième brut au commissaire . . . . .	13.928,-
c) dividende total brut aux 1.985 actions, les dividendes étant payables nets, après déduction de l'impôt de 25%, contre le coupon n° 17, à la caisse de la société ou aux guichets de la BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG . . . . .	3.970.000,-
soit un montant de 2.000,- frs brut par coupon n° 17, respectivement 1.500,- frs net par coupon	
d) au report à nouveau . . . . .	63.586.660,-
	67.570.588,-

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, donne décharge aux mandataires et réélit:

Administrateurs:

1) M. Gaston Schwertzer, administrateur de société, demeurant a Médingen, Marxe Knupp (L).2) M. Jacquot Schwertzer, administrateur de société, demeurant à Schrassig, 51, rue d'Oetrange (L).3) M. Henri Jacques, directeur de société, demeurant à Arlon, Chemin du Peiffeschof, 25 (B).

Commissaire

Monsieur Jean-Yves Colson, comptable, 1, rue des Cerisiers B-6780 Messancy.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration:

- 1) à élire président M. Gaston Schwertzer, prédésigné,
  - 2) à nommer administrateur-délégué M. Jacquot Schwertzer, prédésigné,
  - 3) à nommer administrateur-directeur M. Henri Jacques, prédésigné,
  - 4) à nommer fondé de pouvoirs M. Philippe Cartry, 154, rue des Espagnols B-6700 Arlon.
- Le Conseil d'Administration réglera les pouvoirs des mandataires ci-dessous.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 22 mai 1998, immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire Annuelle.*

Est élu Président, M. Gaston Schwertzer, docteur en droit, Medingen.  
 Est nommé Administrateur-Délégué, M. Jacquot Schwertzer, maître en sciences économiques, Schressig.  
 Est nommé Administrateur-Directeur, M. Henri Jacques, directeur, Arlon.  
 Est nommé Fondé de Pouvoirs M. Philippe Cartry, Arlon.

*Pouvoirs*

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois Administrateurs.  
 Pour la gestion journalière, la société est engagée, sans limitation par la seule signature de l'Administrateur-Délégué.  
 La direction de la société est confiée à l'Administrateur-Directeur,  
 M. Henri Jacques, qui, par sa seule signature, engage la société pour la gestion journalière jusqu'à concurrence de trois millions francs (3.000.000,- frs).

Conformément à l'art. 9 des statuts, des pouvoirs sont délégués au fondé de pouvoirs prédésigné. Le fondé de pouvoirs engage la société par sa seule signature pour tous engagements de gestion journalière pour autant que ces engagements ne dépassent pas cinq cent mille francs (500.000,- frs)

Pour extraits conformes  
 J. Schwertzer,  
 Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 18, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23263/000/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**PROVIDER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.  
 R. C. Luxembourg B 40.480.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 7, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
 (23266/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**PROVIDER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.  
 R. C. Luxembourg B 40.480.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire ajournée du 25 mai 1998,  
 – Les comptes annuels au 30 juin 1997 sont approuvés à l'unanimité.  
 – Sont approuvés les paiements de dividendes suivants:  
 - FRF 1.500.000 (un million cinq cent mille francs français);  
 - LUF 500.000 (cinq cent mille francs luxembourgeois);  
 aux actionnaires enregistrés en tant que tels à la clôture de l'assemblée.  
 – Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire. Il s'agit de:

*Administrateurs:*

- Monsieur R.C. Kerr, «Master of Laws», demeurant au 16, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange  
 - Monsieur P. van der Westhuizen, Expert-Comptable, résidant au 28, rue de Strassen, L-8156 Bridel  
 - Monsieur D.W. Braxton, Expert-Comptable, résidant à Résidence Claire Fontaine, 4, rue des Fontaines, CH-1278 La Rippe, Suisse

*Commissaire:*

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., Experts-Comptables, 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.  
 Luxembourg, le 25 mai 1998.

Pour extrait conforme  
 Signature  
 Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23267/631/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**SEWO, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.

*Cession de parts sociales*

Entre:

Mademoiselle Mirella Josée Martinelli, demeurant à L-3841 Schiffflange, 87, rue de Hédange, ci-après nommée «le cédant»,

et:

Madame Cadia Morosi, demeurant à L-4390 Pontpierre, 36, route d'Europe, ci-après dénommée «le cessionnaire»,

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit.

Expose:

- Le cédant a constitué ensemble avec un autre associé, par acte reçu le 17 novembre 1997 par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, la société à responsabilité limitée SEWO, avec siège à Esch-sur-Alzette.

- Le capital social de SEWO, S.à r.l est réparti comme suit:

Mademoiselle Mirella Martinelli: .....	51 parts
Monsieur Marc Schmit: .....	49 parts
Total: .....	100 parts

- Le cessionnaire fut nommé gérant de la société par l'assemblée générale du 12 mai 1998.

- L'objet de la présente convention est la cession de l'intégralité de ses parts par le cédant au cessionnaire.

*Convention*

**Art. 1<sup>er</sup>. Cession des parts.** Le cédant Mirella Josée Martinelli cède par les présentes chacun l'intégralité de ses parts sociales dans la S.à r.l. SEWO au cessionnaire, la dame Cadia Morosi, pour le prix de 1.000 (mille) francs par part.

Le cédant déclare avoir reçu paiement de l'intégralité du prix de cession et en donne par la présente bonne et valable quittance.

L'agrément du co-associé prévu à l'article 8 des statuts est donné par la signature de la présente par Monsieur Marc Schmit.

Dès lors et dorénavant le capital social de SEWO, S.à r.l est réparti comme suit:

Madame Cadia Morosi: .....	51 parts
Monsieur Marc Schmit: .....	49 parts
Total: .....	100 parts

**Art. 2. Garantie de passif.** Le cédant déclare:

1. que les parts sociales cédées ne sont grevées d'aucun gage, nantissement, droit de retour conventionnel, clause d'inaliénabilité ou autre empêchement quelconque; qu'elles ne font l'objet d'aucune promesse de vente ou pacte de préférence.

2. que la société a été régulièrement constituée, qu'elle a régulièrement fonctionné depuis sa constitution et est à jour dans ses déclarations fiscales et sociales.

3. que la société est à jour dans le paiement de tous impôts, taxes, cotisations ou autres dont elle est redevable.

4. que le fonds de commerce n'est actuellement grevé d'aucun nantissement ou privilège quelconque, et que les biens appartenant à la société ne sont grevés d'aucun privilège ou sûreté quelconque.

5. que les biens sociaux n'ont fait l'objet d'aucune saisie conservatoire ou saisie d'exécution.

6. que la société est parfaitement à jour avec le paiement des loyers et de tous salaires.

7. que la société n'a pas donné, à ce jour, sa garantie, sa caution ou son aval pour l'exécution des engagements contractés par des tiers ou par des associés.

8. que la société ne fait l'objet d'aucun procès et qu'il n'existe aucun litige en cours.

9. que d'une manière générale, il n'existe aucun engagement hors bilan.

Dans le cas où les parts sociales de la société seraient grevées de l'un des empêchements ou charges visés ci-dessus, le cédant s'engage à faire, à première réquisition et à ses frais, le nécessaire pour que ces empêchements et charges soient levés.

Dans le cas où la société serait appelée à exécuter des engagements de caution, garantie ou aval contractés par elle antérieurement, le cédant s'oblige à tenir la société quitte et indemne sur première demande.

Dans le cas où un quelconque passif occulte ayant une cause ou une origine antérieure à la présente viendrait à se révéler, le cédant s'engage à reverser à la société, sur première demande, les sommes correspondant à l'appauvrissement net causé ou représenté par l'élément de passif découvert.

Dans tous les cas de reversement ci-dessus prévus, la demande de reversement sera valablement formulée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, aux adresses que ci-dessus, et les sommes dues seront exigibles dans les trente jours de l'envoi de cette lettre.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 1998.

M.J. Martinelli

C. Morosi

M. Schmit

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 21, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23276/999/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**S.D.E.T. S.A., Société Anonyme, Conseillers en opérations financières.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heine.  
R. C. Luxembourg B 51.545.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 23, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Signature  
Un mandataire

(23273/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**S.D.E.T. S.A., Société Anonyme, Conseillers en opérations financières.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heine.  
R. C. Luxembourg B 51.545.

Constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 27 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 470 du 20 septembre 1995.

*Bilan et comptes de profits et pertes au 31 décembre 1997*

Voir annexes.

**RESULTAT**

Le bénéfice de l'exercice à reporter est de LUF 230.596,-.

*Conseil d'administration*

- Madame Solange Del'Vecchio, conseiller financier, demeurant à Villerupt (France), administrateur-délégué,
- Monsieur Etienne Timmermans, conseiller financier, demeurant à Hersberg, (Grand-Duché de Luxembourg), administrateur-délégué,
- Monsieur Anton Engler, directeur de banque, demeurant à Bereldange (Grand-Duché de Luxembourg), administrateur.

*Commissaire aux comptes*

FIDUCIAIRE PREMIER S.A., Luxembourg.

Pour S.D.E.T. S.A.  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 23, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23274/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**S.D.E.T. S.A., Société Anonyme, Conseillers en opérations financières.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heine.  
R. C. Luxembourg B 51.545.

*Extrait des résolutions prises en date du 5 juin 1998*

Il résulte du procès-verbal l'Assemblée des Associés tenue en date du 5 juin 1998 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- nomination des administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 1999:
  - Madame Solange Del'Vecchio, conseiller financier, demeurant à Villerupt (France), administrateur-délégué de la société;
  - Monsieur Etienne Timmermans, conseiller financier, demeurant à Hersberg (Grand-Duché de Luxembourg), administrateur-délégué de la société;
  - Monsieur Anton Engler, directeur de banque, demeurant à Bereldange (Grand-Duché de Luxembourg), administrateur de la société.

et comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE PREMIER S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg.

Par décision du Conseil d'Administration prise à la même date, Madame Del'Vecchio et Monsieur Timmermans ont été nommés administrateurs-délégués.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1998.

Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 23, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23275/000/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**EMO, SOCIETE D'EXPLOITATION DES PRODUITS DE VIANDE, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Ellange-Mondorf, route de Remich.  
R. C. Luxembourg B 27.944.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 10, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE  
Signature

(23281/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**EMO, SOCIETE D'EXPLOITATION DES PRODUITS DE VIANDE, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Ellange-Mondorf, route de Remich.  
R. C. Luxembourg B 27.944.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 10, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE  
Signature

(23282/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**EMO, SOCIETE D'EXPLOITATION DES PRODUITS DE VIANDE, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Ellange-Mondorf, route de Remich.  
R. C. Luxembourg B 27.944.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 10, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE  
Signature

(23283/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**SYNOPSIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 37.822.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg) soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SYNOPSIS S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 37.822, constituée suivant acte notarié du 26 août 1991, publié au Mémorial C numéro 65 du 25 février 1992 et dont les statuts n'ont subi depuis aucune modification.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître André Serebriakoff, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Delnooz, employée privée, demeurant à Wolkrange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Frédéric Thieltgen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Le président expose et l'assemblée constate:

I.- Que la présente assemblée extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Dissolution de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination des pouvoirs du liquidateur.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les motifs qui ont déterminé le conseil d'administration à soumettre au vote des actionnaires les propositions figurant à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation, ainsi que de donner décharge de leur gestion aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société jusqu'à la date de la présente assemblée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale désigne comme liquidateur:

Maître André Serebriakoff, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée confère au liquidateur tous pouvoirs nécessaires pour procéder à la liquidation de la société et tout particulièrement les pouvoirs prévus par les articles 141 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les pouvoirs les plus étendus sont conférés au liquidateur sans avoir à recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où elle est normalement requise.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Serebriakoff, N. Delnooz, F. Thieltgen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mai 1998, vol. 833, fol. 97, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 juin 1998.

J.-J. Wagner.

(23290/239/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**PROCESSOR INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 49.209.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 5, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

PROCESSOR INTERNATIONAL COMPANY S.A.

Société Anonyme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(23265/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**P ET S INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 288.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1998, vol. 507, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Signature.

(23268/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**P ET S INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 288.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1998, vol. 507, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Signature.

(23269/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**PUTNAM INTERNATIONAL ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 11.196.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 5, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour PUTNAM INTERNATIONAL ADVISORY COMPANY  
KREDIETRUST

Signature

Signature

(23270/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**REAL ESTATES PROMOTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 41.094.

Les bilans et les annexes au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 juin 1998, vol. 507, fol. 95, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 1998.

Signature.

(23271/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**SATIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre Dame.  
R. C. Luxembourg B 57.536.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Signature.

(23272/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**SICOFI SOCIETE CIVILE PARTICULIERE.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 novembre 1997*

2. L'Assemblée décide à l'unanimité des voix de donner décharge à l'administrateur Monsieur Pierre Braems et de reconduire son mandat d'administrateur, avec effet rétroactif, pour une période de six ans. Le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2000.

3. L'Assemblée ratifie toutes les opérations relatives à la gestion journalière de la société ainsi que tous actes et procès-verbaux, depuis sa constitution.

Pour extrait conforme

P. Braems

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1998, vol. 507, fol. 96, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23277/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**SIMIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.782.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 5, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

SIMIS HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(23279/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**ASPINVEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-deux mai.  
Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société de droit du Panama DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège à Panama-City; ici représentée par Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en Droit (UCL) demeurant à B-Fauvillers (Belgique) en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A. «, ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands;

ici représentée par Monsieur Bruno Beernaerts, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée. Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent avoir arrêtés entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de: ASPINVEST S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre public, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et publiée selon les modalités légales en vigueur dans le pays dans lequel le siège aura été transféré, par l'un des organes exécutifs de la société, ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut detenir de biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, et engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la simple signature du délégué du conseil.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président, ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement, par mandataire, par écrit, par télégramme, télex ou téléfax. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur.

Les résolutions du conseil sont prises à la majorité absolue des votants.

**Art. 10.** Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs aux dites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, soit à un comité directeur formé ou non de membres choisis dans son sein, soit à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui peuvent ne pas être actionnaires de la société.

Le conseil fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

**Art. 13.** Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

**Art. 14.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affectés à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital. L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute le bilan.

Après l'adoption du bilan, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

**Art. 17.** L'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Les convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement quelque soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 18.** Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

**Art. 19.** A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le premier jeudi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est férié ou de congé bancaire, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

**Art. 22.** Chaque année, le conseil d'administration dressera l'inventaire et le compte de profits et pertes. Les amortissements nécessaires devront être faits.

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Souscription et Libération du capital*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société DAEDALUS OVERSEAS INC., prénommée: mille deux cent quarante-neuf actions . . . . .	1.249
2.- La société BRIGHT GLOBAL S.A., prénommée: une action . . . . .	<u>1</u>
Total: mille deux cent cinquante actions . . . . .	1.250

Tous comparants déclarent et reconnaissent que toutes les actions souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

#### *Dispositions transitoires*

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le premier jeudi du mois de juin 1999 à 10.00 heures en son siège social.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 20, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société étant arrêtés et la société régulièrement constituée, les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un. Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice social de l'an.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en Droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique);

b) Monsieur David De Marco, Directeur, demeurant à L-9012 Ettelbruck;

c) Monsieur Alain Lam L.C.K., Réviseur d'entreprises, demeurant à L-Strassen.

3. Est nommée commissaire aux comptes:

La société anonyme FIDUCIAIRE GENERALE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

4. L'assemblée autorise la nomination d'un ou plusieurs administrateurs-délégués.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg;

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Beernaerts, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 1998, vol. 108S, fol. 6, case 7. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

J. Elvinger.

(23306/211/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 1998.

---

**IMEUROP, SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 6.401.

Par décision du conseil d'administration du 12 mars 1998, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 juin 1998.

*Pour IMEUROP, SOCIETE EUROPEENNE DE  
PARTICIPATIONS IMMOBILIERES*

*Société Anonyme*

**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**

*Société Anonyme*

J.-M. Schiltz

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(23280/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**SOCIETE FINANCIERE DU MONT CANIGOU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre Dame.

R. C. Luxembourg B 40.635.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Signature.

(23284/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**STAHLBAU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 43.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 502, fol. 21, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Report à nouveau: . . . . . (LUF 3.436.263,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Signature.

(23288/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**TEXTINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre Dame.

R. C. Luxembourg B 32.684.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Signature.

(23293/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**S.A. VAMACAR, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 22.708.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 19, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

*Pour la société*  
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.  
Signature

(23299/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**S.A. VAMACAR, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 22.708.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 1998*

Il en résulte que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Mackel comme administrateur et nomme à sa place Monsieur Maurice Hauptert, Expert-Comptable, demeurant à Pétange.

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire de Surveillance sont prolongés pour la période d'un an.

*Pour réquisition-inscription*  
*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23300/518/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**TENADU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 64.404.

**EXTRAIT**

A Monsieur le Préposé du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 18 mai 1998 conformément à l'article 9 de l'acte de constitution, que le pouvoir individuel est délégué à Monsieur Lennart Stenke, demeurant au 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société dans la conduite des affaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1998.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 8, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23292/779/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**TOPSKY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 50.339.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 16, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 mai 1998*

Le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Alexia Bosteels est prorogé pour trois ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Administrateur

Signature  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 16, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23297/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

---

**SOCLINPAR, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS****S.A., Société Anonyme,**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 16.980.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 17, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultat de l'exercice . . . . .	LUF	2.533.893,-
- Résultat reporté au 1 <sup>er</sup> janvier 1996 . . . . .	LUF	197.382.352,-
- Report à nouveau: . . . . .	LUF	199.916.245,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1998.

Signature.

(23285/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**SOCLINPAR, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS****S.A., Société Anonyme,**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 16.980.

*Ratification de la démission d'un Administrateur - Réduction du nombre des Administrateurs*

L'assemblée générale ratifie la démission de Monsieur Pascal Albert Petit, Administrateur, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement. Le nombre des Administrateurs est ainsi ramené à quatre.

*Renouvellement de mandats d'Administrateurs*

L'assemblée générale renouvelle les mandats d'Administrateurs de Messieurs Frédéric Velge, Xavier Scheyven et Günter Strauss pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée statutaire de 2001.

*Renouvellement de mandat du Commissaire aux comptes*

L'assemblée générale renouvelle également le mandat de Monsieur Guy Fasbender, Commissaire aux comptes pour une période d'un an soit jusqu'à l'assemblée statutaire de 1999.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

*Pour le Conseil d'Administration*

X. Scheyven

F. Velge

Administrateur

Président

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 17, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23286/507/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.

**TELEPROMOTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 43.448.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie à Luxembourg, le 2 juin 1998 que les Administrateurs actuels, M. Roeland P. Pels, M. Dirk C. Oopelaar et Mademoiselle Anne Compère sont réélus pour une période de 6 ans. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Le Commissaire aux Comptes, Monsieur Bernard Irthum, est réélu pour une période de 6 ans. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Luxembourg, le 2 juin 1998.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 10, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23291/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 1998.